



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 6795

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales quant à la situation de l'élevage de broutards. Un certain nombre d'éleveurs du département des Ardennes lui ont indiqué que le prix de vente des broutards avait considérablement augmenté notamment du fait d'une demande italienne importante. Ces éleveurs s'interrogent sur une éventuelle volonté italienne de constituer des références pour de futures primes. Il lui demande la position du Gouvernement concernant ce sujet.

Texte de la réponse

La période actuelle est marquée par une évolution positive du marché des broutards. Elle marque la fin de la crise qui a gravement perturbé l'ensemble du secteur de la viande bovine. Les niveaux de prix actuels des broutards s'expliquent par la reprise de la consommation de viande de boeuf en France et en Europe. La demande est en effet soutenue tant du côté des marchés grecs et italiens que du marché espagnol qui a repris ses achats. Ce renchérissement des cours ne traduit donc pas de volonté accrue de nos partenaires de constituer des références dans la perspective d'une réforme de la PAC mais résulte bel et bien d'un retour de la confiance et de la reprise de la consommation dont le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales se réjouit.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6795

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4221

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2437